



DELIBERATION N°3
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 12 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 14

Absents excusés : 0

L'an deux mil vingt-trois le 12 décembre, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : le 8 décembre 2023

Présents : Didier CHAMBON, Jean LESQUIR, Frédéric MILLET, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Christophe VACHERON, Isabelle BRUNEL, Julien DELHEUR, Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN., Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, Valérie GUILLAUME

Absents excusés

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Objet : autorisation devis et demande de subventions

Le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement de l'espace de la Roche en lien avec le CMJ, un devis est présenté pour ce qui concerne la partie jeux, une demande de subvention peut être faite dans le cadre de l'enveloppe territorialisée du département et autres organismes.

Le devis proposé par la société RONDINO s'élève à 39 489.35 €

M le Maire invite le conseil à délibérer sur le contenu et le montant du devis.

Après avoir délibéré, le conseil approuve ce devis et autorise la Maire à demander une subvention.

14 voix sur 14 voix exprimées

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,



Transmis au représentant de l'Etat le :19/12/2023

La secrétaire,

Marie-Claire JASSERAND



Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 19 /12/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20231212-delib3-cm132023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Affichage : 10/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

